

Nous voulons une paix véritable

(Pages 4 et 5)

Notre collègue ouvrier

(Page 6)

Les gars de Vickers appuient la grève

(Page 7)

News Digest

(Page 7)



VOL. XXVII — No 38

Montréal, 3 octobre 1952

REGLEMENT A SOREL

Le refus des cautionnements

... et les injustices qu'il engendre

Il est paru cette semaine, dans les journaux quotidiens, une toute petite nouvelle de deux paragraphes. Peut-être est-elle passée inaperçue du public. A cause de cela précisément, nous croyons nécessaire de la souligner ici, surtout qu'elle fait suite à notre éditorial de la semaine dernière.

Cette petite dépêche provenait de Louiseville. Elle racontait, en une soixantaine de mots, que M. Wallace Armstrong, un gréviste de l'Associated Textiles, avait été acquitté par le juge alors qu'il comparaisait, traduit par la police provinciale, sous l'accusation d'avoir "résisté à un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions".

Le juge avait déclaré, en acquittant M. Armstrong, qu'il n'y avait aucune preuve que ce gréviste ait résisté à qui que ce soit. Les faits sont les suivants: Armstrong, voyant un agent s'attaquer à un jeune gréviste de la ligne de piquetage, avait demandé à ce dernier de ne pas y aller si fort, l'assurant que le jeune ne résisterait pas. Et tout de suite, les agents de la P.P. s'étaient emparés d'Armstrong, l'avaient emprisonné puis traduit devant le tribunal.

Comme les cautionnements sont systématiquement refusés à tous les grévistes sans exception, Armstrong fut donc emprisonné comme un vulgaire criminel (pendant trois jours, sauf erreur) pour apprendre au bout de cette injustice qu'on n'avait aucune preuve à offrir contre lui.

Comment appelle-t-on un régime qui emprisonne les gens sans raison et sans cautionnement possible? Qui va dédommager Wallace Armstrong pour le temps qu'il a passé en prison, alors qu'on n'avait aucun motif de lui enlever sa liberté?

Voilà, nous semble-t-il, de quoi éclairer les juges sur le rôle que joue la police provinciale dans la grève de Louiseville (entre autres) et sur le danger de se fier à elle, et à elle seulement, pour décider qu'un ouvrier doit être arrêté ou non.

Refuser les cautionnements aux grévistes, c'est s'exposer à multiplier les injustices de ce genre. Et en supposant que Wallace Armstrong ait plaidé coupable, comme on ne manque jamais de le conseiller aux grévistes "pour simplifier l'affaire", peut-être ce dernier aurait-il attrapé en plus cinquante dollars d'amende.

Gérard PELLETIER.

Seule la Vickers traine encore de l'arrière

Augmentation de 10 cents rétroactive au 21 juillet — Majoration de 5 cents supplémentaire le 1er décembre — Contrat de 2 ans avec boni de vie chère — Déclaration de Jean Marchand—La Vickers est seule à refuser un règlement juste

Le Syndicat national des chantiers maritimes de Sorel a conclu la semaine dernière une convention collective de travail avec la compagnie Marine Industries, de Sorel, en remplacement du contrat qui avait expiré le 21 juillet dernier. L'entente accorde une augmentation générale de salaire de 10 cents de l'heure rétroactive au 21 juillet et une hausse additionnelle de 5 cents qui prendra effet à compter du 1er décembre prochain.

Par suite de la signature de cet accord, les conventions collectives sont renouvelées dans tous les chantiers maritimes de la province, à l'exception de la Canadian Vickers, où les travailleurs mènent depuis sept semaines une grève pour obtenir un contrat de travail satisfaisant.

Le différend de Sorel s'est réglé au stage de la conciliation sans que l'on ait besoin de recourir à l'arbitrage. Ce règlement indique de façon catégorique que l'attitude de la Canadian Vickers devient de moins en moins compréhensible à l'endroit de ses employés. En effet, il est admis partout que la firme montréalaise est comparative-ment en meilleure posture financière que les entreprises similaires de Sorel et de Lauzon.

Echelle mobile

Le contrat signé la semaine

dernière à Marine Industries aura une durée de deux ans, c'est-à-dire qu'il expirera le 21 juillet 1954. Cependant, un gain fort important dans les circonstances, il prévoit des augmentations automatiques si le coût de la vie monte au-dessus de l'indice de 195 points. En outre des augmentations générales prévues, plusieurs catégories d'employés reçoivent des ajustements de salaires appréciables, ce qui porte, en certains cas, la majoration globale à plus de 20 cents de l'heure.

Représentants

Le confrère Jean Marchand,

secrétaire générale de la C.T.C.C., a participé aux négociations et, à l'issue de l'assemblée du syndicat, où les dernières propositions de la Compagnie ont été acceptées, il a déclaré en référant nommément à la Canadian Vickers:

"De tous les chantiers maritimes du St-Laurent, seule la compagnie Vickers, de Montréal, n'a pas encore conclu d'entente avec ses ouvriers qui sont en grève depuis sept semaines.

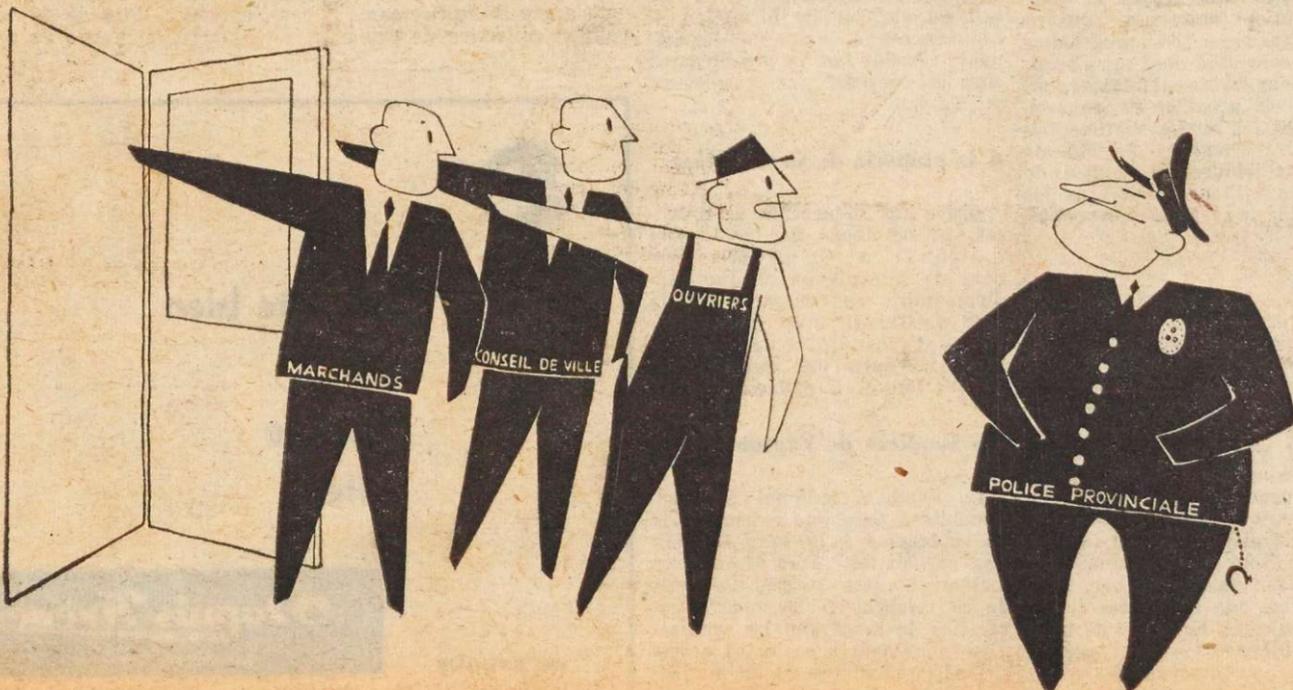
Au cours des négociations, le Syndicat était représenté, outre le confrère Marchand, par les confrères Lucien Kiopini, président du Syndicat, Emile Kane, vice-président, Jean-Paul Berthiaume, secrétaire-archiviste, Paul Larue, secrétaire-trésorier, Ludger Champagne, secrétaire-financier, et Lionel Lamonde, sentinelle. M. Arthur Simard représentait la compagnie Marine Industries, assisté de MM. Emile Bernard, directeur du personnel, Roger Gagnon, adjoint au directeur du personnel, et Lucien Perreault.

Les dernières séances de négociations furent faites en l'absence des conciliateurs du ministère provincial du Travail.

Sur quoi...?

La signature de la convention collective à Marine Industries devrait hâter le règlement de la grève à la Canadian Vickers où le conflit persiste. On ne voit pas sur quoi cette dernière entreprise pourrait bien se rabattre pour refuser de faire au syndicat des offres convenables et acceptables.

A LOUISEVILLE



Personne ne veut d'elle; qui est-ce qui la retient?

(Voir article en page 8)

Syndicalisme et Coopération: X

UNE HISTOIRE DE PATISSIER

La semaine dernière, je vous citais quelques faits qui disent éloquentement, à mon avis, les avantages considérables que les travailleurs agricoles ont retirés de leurs coopératives dites "agricoles". Ces travailleurs participent également à plusieurs coopératives de consommation, c'est-à-dire, des coopératives dont le but immédiat est de fournir à leurs membres des produits de consommation domestique. Nous comptons présentement dans la province une centaine d'entreprises de cette catégorie dont une vingtaine situées en milieu urbain.

Près de 20,000 membres ont acheté à leur magasin coopératif, au cours de la dernière année, pour plus de \$10,000,000. Un groupe de 64 coopératives, pour lequel nous possédons des chiffres complets, a distribué jusqu'à maintenant \$339,000 en ristournes. C'est dire qu'une poignée de consommateurs répartis aux quatre coins de la province a suffi à démontrer l'efficacité de la coopération. Qu'arrivera-t-il si tous les travailleurs s'unissent dans des coopératives de consommation puissantes?

Le besoin :

Certains prétendent que nous n'avons vraiment pas besoin de coopératives de consommation dans nos villes où, selon eux, la distribution des biens de consommation est convenablement organisée. On pourrait même dire que nous sommes, dans ce domaine, surorganisés, à la condition d'ajouter que notre système actuel n'est pas très rationnel, pas très économique et surtout, dangereusement peu démocratique.

Dans un article précédent, j'ai rappelé quelques-unes des anomalies entraînées par le fait que la fonction de distribution des biens a, comme mobile, présentement, le profit des intermédiaires.

Ce système coûte cher aux consommateurs, pour diverses raisons en particulier par la quantité considérable de services inutiles qu'il leur offre, tels : ventes à crédit, livraisons trop fréquentes, inventaires trop élevés, etc... Présentement, la concurrence qui existe entre la chaîne de magasins et l'épicier du coin vaut quelques économies au consommateur. Combien de temps cette concurrence se maintiendra-t-elle? Ne marchons-nous pas à grands pas vers la réalisation de quasi monopoles qui pourront, tôt ou tard, abuser du consommateur comme du producteur agricole. Le contrôle des marchés par ces intermédiaires n'est certes pas de nature à nous procurer des prix stables et justes pour tous les intéressés. Décidément, c'est une marotte et je vais encore ramener dans le tableau les deux cousins Baptiste. Faisons plutôt un compromis avec le lecteur. Lui et moi étant des gens intelligents(!) nous acceptons, sans plus de dissertations, la nécessité, le besoin réel de développer chez nous un secteur d'économie coopérative qui assure l'équilibre de notre vie économique. Nous croyons donc qu'un pourcentage raisonnable des consommateurs urbains devrait s'organiser en coopération pour représenter leurs intérêts, et par là, les intérêts de tous les consommateurs, sur les marchés. Le geste initial qu'ils poseront dans ce sens pourra les amener jusqu'à posséder leurs propres entreprises de production ou de transformation, comme nous l'avons dit déjà.

Les moyens :

Si nous admettons que la classe ouvrière a besoin du mouvement coopératif, nous savons aussi qu'elle possède les moyens d'appuyer les unités coopératives existantes et d'en bâtir nombre d'autres. Songez qu'à Montréal, par exemple, 10,000 travailleurs qui souscriraient un capital individuel de \$50 formeraient ainsi la jolie somme d'un demi-million, de quoi mettre sur pied 3 ou 4 magasins d'alimentation des plus modernes. Nous savons aussi que la classe ouvrière ne manque pas de militants désintéressés qui soient disposés à prêter leur temps et leur cerveau pour bâtir des oeuvres utiles à la communauté. Que nous manque-t-il donc pour réussir?

Ensemble !

Tous pour chacun, chacun pour tous. La signification de ce slogan n'a guère changé depuis 1848

mais certaines de ses implications se sont considérablement modifiées. Ainsi, les 28 tisserands de Rochdale qui, il y a un siècle passé, se sont groupés pour édifier la première coopérative de type moderne devraient aujourd'hui se chiffrer par milliers, ou, à tout le moins, par centaines, pour réaliser le même exploit. Nous vivons à l'époque de la concentration universelle, une époque où il faut ajouter la force du nombre à la puissance des bonnes intentions. On entend souvent dire que les ouvriers sont trop bien payés, en 1952, pour se donner la peine de fonder ou d'appuyer des coopératives et que ce besoin leur apparaîtra davantage lors de la prochaine crise économique. S'il est à souhaiter, en y mettant beaucoup d'optimisme, que la sombre crise de l'entre deux guerres ne se produise pas à nouveau, il faut espérer aussi que la classe ouvrière n'attendra pas ce cri d'alarme pour adhérer en bloc au mouvement coopératif. Certes, il vaudrait mieux prévenir la crise en commençant dès maintenant à mettre un peu d'ordre dans la tête des consommateurs d'abord, puis dans notre système de distribution.

Besoins ressentis

Nous avons besoin de coopératives de consommation puissantes et nombreuses, car notre vie économique est atteinte d'un terrible cancer, mais nous avons d'abord besoin que tous les membres de ce corps économique, les consommateurs, réalisent leur état, autrement, ils ne sauraient accepter le traitement.

De perron à perron

Une action concertée englobant des milliers et des milliers de consommateurs exigera, c'est certain, un programme de travail d'ensemble comprenant trois phases : 1) éducation et propagande; 2) organisation ou consolidation selon le cas; 3) mise en opérations. Un travail préliminaire s'impose pourtant que chacun de nous devra faire; nos femmes dans leurs échanges de vues, de perron à perron, et nous-mêmes, à l'usine, sur la rue et au bureau, aux réunions du syndicat. Quand deux consommateurs se rencontrent, il serait à prévoir qu'ils parlent un peu de consommation... et de coopération. Si Arthur, et Paul, et Ernest étudient leur situation et celle de leur quartier, s'ils en parlent à leurs amis du syndicat, de la coopérative, de la Caisse Populaire, si dans la province mille questions sont posées et quelques solutions entrevues, nous ne serons pas loin du programme d'action concertée dont nous avons besoin pour bâtir ou fortifier nos coopératives urbaines de consommation. Si les modes vestimentaires et les chansons de charme peuvent rejoindre en si peu de temps des millions de citoyens, les idées saines ont aussi leur contagion.

Au four

Une vingtaine de coopératives urbaines de chez nous réalisent à elles seules autour de \$3,000,000 d'affaires par année. Cela signifie déjà quelque chose pour le consommateur. Son pain est au four et il promet d'être assez substantiel. Il manque une chose : le levain, le ferment nécessaire du grand nombre. Chacun de nous devra décider s'il est disposé à faire sa part. Quelles raisons pourrions-nous invoquer pour nous disculper, nous qui croyons que le régime économique actuel est la source de nombreuses injustices et qui prétendons être au nombre des victimes? N'allons pas mériter le reproche terrible que contient le mot de Pégyu : "Ils ont les mains pures, mais ils n'ont pas de mains."

LA SEMAINE

VICTORIANVILLE

Une mise au point

A une assemblée du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Victoriaville et du district d'Arthabaska, tenue le 25 août dernier, les délégués présents ont pris connaissance d'un article paru en première page dans l'"Union des Cantons de l'Est" du 14 août 1952, sous le titre "Congédiement" et se rapportant au congédiement de M. Georges Sévigny. Un article semblable a également paru dans la "Voix des Bois Francs" à la même date.

Les délégués ont été scandalisés des paroles qu'aurait prononcées en cette circonstance le conseiller Boutet, qui aurait ridiculisé un employé de la Ville allant jusqu'à le ravalier au rang d'animal, en des termes peu dignes d'un représentant du peuple.

Les délégués protestent énergiquement contre l'attitude du conseiller Boutet et trouvent malheureux qu'un homme qui occupe de hautes fonctions au sein du Conseil de Ville de Victoriaville ait pu prononcer des paroles aussi dénuées d'amour pour son semblable.

Il n'est pas étonnant que ce même conseiller ait manifesté une attitude anti-syndicale lors des négociations de la convention collective de travail, qui ont eu lieu entre les représentants du Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de la ville et le Conseil de ville. Heureusement les négociations se sont terminées à la satisfaction des deux parties.

Le Conseil Central n'a pas l'intention d'engager une polémique dans les journaux; mais le Conseil Central, qui groupe environ 2,200 ouvriers de Victoriaville et des environs, ne peut laisser passer sous silence une attaque, d'où qu'elle vienne, contre une organisation qui lui est affiliée ou contre un de ses membres.

SHAWINIGAN

L'arbitrage de la Belgo

Le tribunal d'arbitrage, formé pour prendre connaissance des deux griefs au moulin de la Belgo à Shawinigan, a délibéré le 25 septembre dernier. On nous informe que de nouveaux griefs ont également été soumis au syndicat. Une nervosité accrue existe depuis cet arbitrage. La convention collective prévoit l'utilisation de l'arbitrage pour le règlement des griefs et les travailleurs peuvent y recourir chaque fois qu'ils sont traités injustement ou que la convention collective de travail est violée.

Le tribunal d'arbitrage demandé pour étudier les amendements à la convention collective de travail est en voie de formation. Il commencera à tenir des séances publiques dès que le président en aura été désigné par le ministre du Travail.

A la pulperie de Grand'Mère

Grâce aux démarches du syndicat, 16 employés de la division Laurentide à Grand'Mère viennent de recevoir un chèque supplémentaire en paiement de la Fête du Travail pour laquelle ils n'avaient pas été rémunérés. De plus, 13 d'entre eux seront payés pour la fête de la St-Jean-Baptiste.

Au Syndicat de l'automobile

Le Syndicat national de l'Automobile a tenu une assemblée le 30 septembre à la salle Gervais. Les négociations progressent normalement entre les représentants de ce syndicat et les maîtres-garagistes de la région. Le syndicat a présentement accepté les propositions des employeurs en matière de salaire. Il reste encore quelques clauses litigieuses. Il y a tout lieu de croire qu'une entente sera signée bientôt.

LA MECHE S'EVENTE

Une injonction est refusée

Un juge de la Cour Supérieure de Sherbrooke, l'honorable Juge William Mitchell, a rejeté dernièrement l'émission d'une injonction interlocutoire demandée par la compagnie Stanstead Granite Quarries, de Beebe, contre ses employés qui étaient en grève.

En renvoyant la requête, l'honorable juge Mitchell a conclu que les piqueteurs n'avaient créé aucun désordre depuis le commencement de la grève et qu'ils n'avaient en aucune façon menacé la propriété de la compagnie non plus que les "scabs", même si la présence des piqueteurs était de nature à gêner et à retarder ces

derniers à leur arrivée ou à leur sortie de la carrière.

Cette décision du juge Mitchell, qui s'ajoute à quelques autres de même nature rendues au cours des dernières semaines, montrent que les magistrats se rendent de plus en plus compte que les requêtes d'injonction réclamées par certains employeurs sont tout simplement des manoeuvres en vue de briser des grèves qui, par ailleurs, sont justes, légales et nécessaires. Il ne fait pas de doute que le refus des injonctions sera de nature à éviter la prolongation inutile et coûteuses de bien des conflits de travail qui pourraient se régler pacifiquement.

Nouveau syndicat à l'Aluminum Rolling Mills

Grâce à l'exemple et au dévouement d'un groupe de syndiqués de Shawinigan Falls, ayant à leur tête M. Adrien Montreuil, de Shawinigan Falls, les employés payés à l'heure de l'Aluminum Rolling Mills, de Cap-de-la-Madeleine, ont procédé à la fondation d'un Syndicat National, dimanche, le 28 septembre 1952, en la salle du collège Dollard.

Les officiers élus sont : président, M. Jean-Louis Sévigny; vice-président, M. Fernand Côté; secrétaire-archiviste, M. Clifford Caron; secrétaire-trésorier, M. Léo Côté; sentinelle, M. Roger Jutras.

L'assemblée a ratifié une décision de son exécutif demandant de présenter une requête à la Commission de Relations ouvrières pour obtenir un certificat de reconnaissance syndicale, aux fins de représenter les employés payés à l'heure.

En plus, les employés suivants ont été élus délégués de leur département respectif : MM. Albert Corbin, fonderie; Maurice Michaud, "strip mill"; Wilson Trem-

blay, "strip finishing"; Jacques Pronovost, "foil mill"; Marcel Boisvert, "converting", et François Dubois, "maintenance".

A l'unanimité, ces nouveaux syndiqués ont décidé de s'affilier au Conseil central des Syndicats ouvriers nationaux catholiques de Trois-Rivières, à la Fédération nationale de la Métallurgie et à la C.T.C.C. Ce dernier organisme avait envoyé l'organisateur Napoléon Nadeau pour aider à compléter l'organisation et fonder ce syndicat.

La requête pour certification a été présentée ce 30 septembre 1952, à la Commission de Relations ouvrières.

Dans les services hospitaliers

Au Syndicat des Services hospitaliers, on vient de terminer la rédaction de la nouvelle convention collective de travail, et une copie en a été transmise à l'hôpital Ste-Thérèse pour révision. Une réunion aura lieu d'ici quelques jours, réunion au cours de laquelle on signera définitivement la convention collective de travail.

Arbitrages en cours

Plusieurs arbitrages sont présentement en cours dans notre région, notamment à la Grand-Mère Knitting et à la Northern Veneer de La Tuque. A la Grand-Mère Knitting, il y a eu une séance du tribunal le 3 octobre et à la Northern Veneer, le tribunal entendra, lors de la reprise des séances, la preuve de l'employeur.



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères
LIMITEE

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL
865 est, rue Ste-Catherine

LA SEMAINE

SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Employés de bureau

Jeudi, le 25 septembre, les représentants du Syndicat national des Employés de l'Aluminium d'Arvida (Section des Employés de Bureau) rencontraient les officiers de la compagnie pour tenter de conclure une convention collective de travail.

C'est la première séance de négociation depuis que cette section du syndicat a été certifiée le 22 novembre 1951. Bien des difficultés ont dû être surmontées pour en arriver à cette première séance. Ce fut d'abord la composition du Comité de négociation de la partie syndicale; puis les classifications qui devaient être couvertes par cette reconnaissance syndicale. Ces problèmes ont été soumis à plusieurs reprises à la Commission des Relations ouvrières qui a dû statuer dans tous les cas.

Nous espérons conclure une convention collective avec la compagnie le plus rapidement possible, afin d'atténuer les délais qui ont été préjudiciables aux employés de cette section.

Employés payés à l'heure

Le Syndicat national des Employés de l'Aluminium d'Arvida et les représentants de la compagnie se sont rencontrés les 19, 22 et 23 septembre pour négocier les modifications que les parties désirent pour le renouvellement de la convention collective de travail qui expire le 15 novembre prochain.

Les négociations se font dans une atmosphère de cordialité, mais il est beaucoup trop tôt pour donner notre appréciation sur la marche des négociations. A ce stade, les parties se contentent de discuter et de faire les commentaires sur leurs demandes respectives.

Les centrales de Shipshaw sont-elles une utilité publique?

La radio et les journaux de cette semaine ont émis un communiqué pour affirmer que l'honorable juge Casgrain avait, dans un jugement de la Cour Supérieure, conclu que Shipshaw était une utilité publique. Voici ce communiqué :

"La Cour conclut que les Pouvoirs électriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron et leurs lignes de transmission constituent une ou plusieurs utilités publiques selon les données de la "Loi des Différends entre les Services publics et leurs salariés", et que dans tel cas, toute grève est prohibée.

L'honorable juge Casgrain a aussi conclu qu'il n'y avait aucune nécessité de continuer l'injonction temporaire précédemment accordée. La Cour rejette la

demande de la compagnie pour une injonction permanente, se basant sur le fait raisonnable qu'il n'existe pas de situation urgente présentement.

"On a présentement en main, au bureau de Shipshaw, le texte complet de la décision de l'honorable juge Casgrain et on se fera un plaisir de mettre ce texte à la disposition de quiconque désire lire ce document quelque peu volumineux." (Fin de la citation.)

Nous avons aussi devant nous le jugement de la Cour Supérieure de l'honorable juge Casgrain en date du 28ième jour d'août 1952, sous le numéro 15578.

Ce communiqué aux journaux n'est pas exact, l'honorable juge Casgrain n'a pas jugé si Shipshaw était un service public ou non. Voici ce que dit ce jugement : "Sans se prononcer d'une façon définitive, le président du tribunal croit que les centrales hydro-électriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron et les lignes de transmission y afférentes constituent un ou des services publics, au sens de la "Loi des Différends entre le Service publics et leurs salariés" et que dans ce cas, toute grève est interdite. Il semble que la Loi provinciale est constitutionnelle, y compris les articles 5 et 7." (Fin de la citation.)

En résumé, l'honorable juge Casgrain n'avait pas à juger si Shipshaw était un service public, mais il avait à juger s'il devait accorder à la compagnie une injonction permanente défendant la grève à Shipshaw.

Peut-on concevoir un seul instant que l'honorable juge Casgrain se soit prononcé catégoriquement lorsqu'il écrit "sans se prononcer d'une façon définitive", il me semble que... Non, ceci ne constitue pas un jugement et le communiqué fait aux journaux est erroné lorsqu'il dit que le juge a conclu. Pour ce qui est de l'injonction, l'honorable juge a rejeté la demande de la compagnie et c'est une victoire syndicale. Le syndicat n'entend pas demeurer inactif et il fera connaître à la compagnie, dès cette semaine, ses intentions.

Elections à Shipshaw

Le Syndicat national des Pouvoirs électriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron vient de procéder à son élection annuelle. Voici les noms des nouveaux officiers élus :

Président, Ambroise Rehel; vice-président, Omer Sirois; secrétaire-archiviste, Louis-Maurice Gervais; secrétaire-trésorier, Ray Morin; 1er directeur, Gérard Gaudet; 2e directeur, Paul Ouellet; 3e directeur, Raoul Villeneuve.

On attaque les grévistes de la Vickers

— Philippe Girard fait une mise au point —

Quelques chefs de l'American Federation of Labor du Canada, réunis pour la circonstance à Toronto (à ce qu'il semble) ont publié contre la C.T.C.C., au début de cette semaine, une déclaration dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle essaie de cacher, avec la "couverture" trop courte d'un "communisme" qui n'existe pas, un dépit qui, lui, existe certainement depuis que les gars de la Vickers ont quitté la F.A.T. pour la C.T.C.C. Voilà donc cette déclaration et la réponse de Philippe Girard.

LA DECLARATION DE LA F.A.T.

Déclaration de la F.A.T.

"Plusieurs signes, depuis ces derniers mois, nous ont indiqué que certains officiers des Syndicats catholiques travaillaient activement à établir une étroite coopération entre leur organisation et divers éléments communistes. Les chefs des Syndicats ont nié l'existence d'une telle collaboration, mais il est devenu de plus en plus évident qu'il existe une entente précise entre des sections de leur organisation et les communistes.

"Ce n'est pas un secret, que les communistes ont récemment fait l'impossible pour trouver un refuge au sein des Syndicats. Complètement discrédités auprès de la majorité des unions ouvrières légitimes, ils ont cherché à se servir des Syndicats pour promouvoir leurs fins subversives. Non plus est-ce un accident que le *Canadian Tribune*, organe officiel des communistes, soit soudainement devenu le champion du syndicalisme catholique.

"Ces dernières semaines, les méthodes employées par les Syndicats ressemblaient étrangement à celles utilisées par les communistes à travers le monde. Des groupes de fiers-à-bras ont semé la terreur dans les rangs de travailleurs honnêtes sans un mot de protestation de la part des Syndicats.

"Et maintenant on nous révèle que l'Union des ouvriers des chantiers maritimes des Syndicats catholiques, dirigée par S. T. (Ted) Payne, a négocié une entente établissant une politique conjointe avec l'union pro-communiste des ouvriers des chantiers maritimes du Congrès canadien du travail, le dernier des châteaux forts communistes au sein du C.C.T.

"Nous croyons qu'il est temps que les chefs des Syndicats adoptent une attitude positive sur le problème communiste. Nous trouvons que les Syndicats tardent à faire connaître leur position sur la coopération avec des éléments communistes. Si les Syndicats ne

clarifient pas une fois pour toutes leur attitude à l'égard de ce problème, ils perdront vite leur prestige aux yeux des Canadiens".

"L'entente entre les deux groupes représente une réelle menace pour les intérêts du peuple canadien. L'union des ouvriers des chantiers maritimes du C.C.T., qui opère sur les côtes est et ouest du Canada, est connue comme étant contrôlée par les communistes. L'industrie en question étant étroitement reliée à l'effort de défense du Canada, il requiert peu d'imagination pour trouver la raison de l'entente conclue avec les syndicats.

"Personne ne croira que cette entente ait pour but une politique conjointe sur les heures et les salaires. Les tactiques communistes dans le mouvement ouvrier demandent peu d'explication ces jours-ci : il est clair que leurs buts dans le cas présent sont de se servir de cette nouvelle alliance pour s'infiltrer dans les syndicats et éventuellement en prendre la direction".

LA REPOSE DE PH. GIRARD

Voici le texte de la déclaration de M. Girard :

La grève de la Canadian Vickers dure maintenant depuis plus de six semaines; des commentaires de toutes sortes ont été faits de part et d'autre pour tenter de jeter du discrédit sur les grévistes de la Canadian Vickers et pour tenter de faire croire au public que cette grève est l'oeuvre des communistes.

Les Unions Internationales font déclaration sur déclaration et multiplient les accusations au sujet de la conduite de la grève et des éléments qui la composent. Dans toutes ces déclarations, jamais les chefs des Unions Internationales n'ont osé prouver que la grève n'était pas justifiée. Les chefs des Unions Internationales savent que les ouvriers sont en grève légalement pour réclamer une augmentation de salaire et que cette augmentation de salaire est d'autant plus justifiée que le salaire de base à la Canadian Vickers est de 88 cents l'heure, soit de 30 cents inférieurs à ceux payés aux ouvriers de Port Arthur et de 57 cents inférieurs à ceux payés à Vancouver. Ceci est le point capital et la raison d'être de cette grève.

Ce qu'elles savent

Les Unions Internationales savent également que sous leur allégeance, alors qu'elles étaient les agents négociateurs pour les ouvriers de la Canadian Vickers, les salaires et les conditions de travail ont diminué pendant qu'ils augmentaient considérablement dans les autres industries et particulièrement dans les autres chantiers maritimes. C'est ce qui explique les bas salaires payés à la Canadian Vickers. C'est ce qui explique également que les ouvriers de la Canadian Vickers sont passés de l'Internationale à l'Union

Nationale des Employés de Vickers, affiliée à la C.T.C.C.

Le public comprendra la déception de la Fédération Américaine du Travail d'avoir perdu d'un seul coup tous les chantiers maritimes de la province de Québec. Le public comprendra également que tous les ouvriers qui appartiennent actuellement à l'Union Nationale des Employés de Vickers sont d'anciens membres des Unions Internationales affiliées à la Fédération Américaine du Travail.

Les communistes

Donc, s'il se trouvait des communistes dans les rangs de l'Union Nationale des Employés de Vickers que nous ne pouvons identifier, tous ces communistes sont des membres de l'Union Internationale ou d'anciens membres de l'Union Internationale. Nous pouvons affirmer que Parker, nom autour duquel beaucoup de publicité a été faite, ouvrier qui a été arrêté sur les lignes de piquetage, est un membre en règle du local des "Boiler makers" de l'Union Internationale. Si la Canadian Vickers a à son emploi des communistes et qu'elle n'a pu identifier leur allégeance politique, la tâche n'est pas plus facile pour la C.T.C.C. d'identifier ces mêmes individus.

Nous sommes surpris de constater l'acharnement avec lequel s'appliquent les Unions Internationales à discréditer les ouvriers de la Vickers alors que ces Unions ont tout essayé pendant des mois pour les conserver dans leurs rangs.

Une stratégie?

Cet épouvantail du communisme ne servirait-il pas uniquement de stratégie employée par les dirigeants de l'Union Internationale, de connivence avec la Compagnie pour tenter de briser la grève de la Vickers et maintenir ces ou-

vriers dans l'état d'infériorité dans lequel ils sont actuellement et pouvoir ensuite dire que la C.T.C.C. a été incapable de relever le niveau de vie à ces ouvriers.

La grève à la Vickers a été déclarée pour relever le salaire et le niveau de vie des ouvriers et non pour faire le jeu des communistes. Cette grève durera aussi longtemps que la Compagnie refusera de donner justice à ses ouvriers.

On y verra!

Pour ce qui est des communistes, si l'Internationale les a maintenus dans ses rangs, l'Union Nationale des Employés de Vickers, affiliée à la C.T.C.C., verra à ce qu'ils soient expulsés à mesure qu'ils seront identifiés.

LA PERLE DE LA SEMAINE ENTREVUES

La perle de cette semaine, nous la trouvons dans une petite entreprise de textile dont le patron affectionne le "contact direct" avec ses ouvriers, c'est-à-dire les entrevues particulières, tenues dans le secret de son bureau...

Récemment, il a tenu deux séries consécutives de ces entrevues. La première série visait à obtenir de ses employés qu'ils souscrivent à même leur salaire pour la construction d'une église. Magnifique initiative, que les travailleurs ont d'ailleurs accueillie avec enthousiasme.

Mais la seconde visait... à obtenir de chaque ouvrier qu'il consente à une baisse de 10% du même salaire. Evidemment, pris un à un en face du patron, sans défense, sans aucun moyen de se consulter ni de se renseigner à des sources objectives sur la situation de l'entreprise, les ouvriers ont dû consentir à la baisse.

Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, voilà à quoi nous pensons quand nous affirmons que le syndicalisme n'est pas reconnu "en fait" dans notre pays.

Le patron de l'usine en question s'appelle M. Edouard Lacroix.

le travail
C.T.C.C.

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRE ROY
Publiciste : ROGER MCGINNIS
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 304
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée. 434 Notre-Dame est Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministre des Postes, Ottawa.

La sécurité sociale doit servir la famille

Mgr Léger à St-Jean

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la session annuelle des Semaines sociales du Canada, qui se tenait dans la ville de St-Jean, Son Excellence Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, a défini ce qu'était la sécurité sociale dans l'esprit de l'Eglise et montré comment celle-ci doit viser à assurer l'épanouissement de la famille dans le monde moderne.

Afin de réaliser de manière pratique cette sécurité dont la famille moderne a un besoin urgent pour remplir son rôle et se défendre contre ses ennemis extérieurs, Son Exc. Mgr Léger a demandé aux catholiques de mettre sur pied tous les organismes nécessaires à cette fin.

Il est à propos de rappeler ici quelques passages de l'allocution de Son Excellence :

"La sécurité sociale, dans l'esprit de l'Eglise, déclara-t-il, consiste dans des institutions économiques qui permettent aux humains de toutes conditions et de tous états de vie d'atteindre l'idéal que Dieu a fixé à chacun. Alors un peuple nouveau, rechristianisé et régénéré, sera devenu assez fort pour exiger les institutions qui assureront la stabilité de la famille et l'union des classes sociales.

Pour vivre, la famille a besoin d'une autorité et d'une maison. Comment le père suscitera-t-il l'admiration et le respect, si son travail ne lui fournit pas le salaire suffisant pour donner à ses enfants le pain du corps et celui de l'esprit qui est l'éducation?"

"Et si la famille n'a pas une maison convenable, la flamme de l'amour sera vite éteinte dans tous les cœurs que seuls les murs du foyer peuvent protéger contre le vent des passions".

"Les catholiques sociaux, poursuit-il, doivent travailler à susciter des organismes actifs et moraux qui seront un complément au travail des individus et à la sage administration des différentes corporations qui composent la société".

"La mise sur pied de telles organisations fera disparaître inévitablement toutes les plaies sociales, parce que l'individualisme athée et matérialiste qui les a produites sera vaincu et, socialement parlant, à peu près détruit. La société, vivifiée sous toutes ses formes, par le christianisme, disciplinera, moralisera et solidariser les hommes entre eux dans chaque sphère sociale et ce sera la fin de l'anarchie en tout genre à la fois matérielle et morale, économique et politique, industrielle et intellectuelle".

C'est pourquoi, conclut l'Archevêque de Montréal, la sécurité sociale consistera à fournir à tous ceux qui en ont besoin, plutôt la matière du travail que le travail tout fait; plutôt la possibilité du travail que l'aumône ou l'indemnité du chômage; plutôt des instruments de travail que des bons de pain ou de charbon".

UN VISITEUR D'EUROPE



L'équipe montréalaise de la C.T.C.C. recevait la semaine dernière, à un repas intime, M. et Mme Léon Jouhaux, visiteurs européens de passage à Montréal après une visite aux syndicats des Etats-Unis. M. Jouhaux n'est pas un étranger pour nos lecteurs. Ces derniers savent qu'il fut, depuis quarante ans, l'une des figures dominantes du syndicalisme français et qu'il a reçu l'an dernier le Prix Nobel pour la Paix. M. Jouhaux a passé en revue, avec les gens de la C.T.C.C., la situation du syndicalisme dans le monde. Il leur a aussi parlé d'un mouvement qu'il vient de créer : Démocratie combattante. On reconnaît sur notre photo, de gauche à droite : M. Jouhaux, M. Picard et Mme Jouhaux.

"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

P. Mongeau
AUTOS-LYEE
MONTREAL

FA. 3633*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

ENCOURAGEZ NOS
ANNONCEURS

DANS LE MOUVEMENT

"Nous voulons une paix véritable, basée sur l'ordre, la charité, la justice et la sécurité"

Deux chanoines!

Je ne sais pas si vous avez constaté comme moi que, tout dernièrement, la C.T.C.C. s'est enrichie d'un nouveau chanoine, le chanoine Frigon, aumônier général adjoint.

Les chanoines ont la réputation d'être surtout remarquables pour leur pesanteur. Je ne sais pas si NN. SS. les Archevêques et Evêques ont le désir d'ajouter plus de poids à notre mouvement ou de nous donner plus de lest. De toute façon, il n'y a pas de doute que du côté de l'Episcopat, il y a des signes manifestes d'encouragement.

On chuchote...

Je ne sais pas si vous avez entendu certaines réflexions des congressistes : "Il ne manquait plus que cela pour que la tête de la C.T.C.C. devienne rouge". De toutes façons, j'ai fait tout en mon pouvoir pour ne pas faire paraître les couleurs durant le Congrès, afin de ne pas influencer les congressistes...!

Le congrès s'achève et il reste encore beaucoup de travail à faire. Me référant aux rapports des comités et aux élections, notre travail est loin d'être terminé.

Plus nos syndicats avancent en âge et se développent, l'on remarque en même temps une multiplicité de problèmes nouveaux et de problèmes de plus en plus d'envergure.

L'exécutif et le Bureau Confédéral, en organisant son programme pour le congrès, a constaté qu'il y avait lieu de verser un certain nombre de résolutions à son programme législatif et de concentrer l'attention du congrès sur certains points d'envergure et essentiels. Cela marque un point de maturité plus grande car vous avez laissé de côté cette mosaïque de résolutions disparates pour vous acheminer de plus en plus vers un but précis.

Nous sommes en train de distinguer davantage les traits qui doivent nous caractériser. L'attention que l'on doit exiger de vous demande un plus grand effort. Nous avons à légiférer sur des points de plus grande importance que précédemment nous forcé à donner une plus grande attention et un plus grand effort.

Jeune, mais progressif
Notre mouvement est jeune encore, mais ce qui est encourageant, c'est de voir ses progrès dont vous êtes en partie responsables. Ces progrès n'ont pas été sans poser des problèmes qui nous font voir que nous vivons dans une situation irrégulière. Les membres de la C.T.C.C. ne veulent pas d'une paix apparente, mais ils veulent une

véritable paix qui doit reposer sur l'ordre, la sécurité. Soyez contents qu'il y a un progrès marqué au milieu de la multiplicité des problèmes, problèmes nouveaux de plus en plus difficiles qui requièrent de nous des efforts plus grands.

Une opposition

Si nous regardons autour de nous, nous voyons de façon précise, et aussi de façon imprécise, toutes les difficultés que nous pouvons rencontrer. Nous constatons de plus en plus que nous rencontrons une opposition, non seulement d'intérêts, de préjugés, mais appuyée sur une conception de la société. Ce fait doit nous faire réaliser le mal qui existe et la nécessité de semer de plus en plus du "social" autour de nous et de reconsidérer toute notre vie dans ce domaine. Ce fait doit nous faire également réaliser une fois pour toute que nous ne pouvons plus penser nos problèmes individuellement dans une société qui évolue sans cesse.

Les coups et les contre-coups

Le commandement de la charité a toujours existé, mais nous devons lui trouver une interprétation nouvelle. Cela exige de nous beaucoup de courage. Quand nous avons à ébranler une construction, nous avons des coups à donner. Le risque auquel on doit s'attendre, c'est de recevoir d'autres coups. Tachons de découvrir avec une parfaite lucidité dans quelle mesure une action doit être tentée pour assurer un véritable avancement. Vous donnez des coups : ne soyez pas surpris des contre-coups. Vous ébranlez un régime qui a été qualifié par Pie XII "contre nature dans ses tendances et dans ses réalisations". Nous devons lui substituer un ordre exigé par la nature et les droits naturels. Vous rencontrez sur votre route, non pas des gens mal intentionnés, mais des gens "ignorants sans le savoir". Leur ignorance est devenue une seconde nature dans un système social reposant seulement sur des intérêts égoïstes. Il faut comprendre ces gens-là et exprimer la bonne nouvelle de la doctrine sociale de l'Eglise autour de vous. Il sera toujours nécessaire, pour vous, de porter l'apostolat dans toutes sortes de milieux et ce sera par l'exemple que vous donnerez que les autres milieux réaliseront qu'ils doivent eux-mêmes reconstituer leur conception et s'orienter dans une voie nouvelle.

Notre richesse

Plusieurs attendent que l'on discute de la question du fonds de défense professionnelle. Vous allez constater que la C.T.C.C. est pauvre, qu'elle n'est pas riche, et je crois que nous ne sommes pas fait pour devenir riches. Si nous devenions riches, nous ne serions plus nous-mêmes. Notre richesse ne peut

pas se restreindre aux limites du coffre-fort. C'est ce qui caractérise notre mouvement ouvrier. Notre richesse, c'est notre conception de la société, de la justice et de la charité, et non pas nos caisses syndicales. Ces caisses syndicales n'ont qu'une signification économique, matérielle, si elles ne sont pas des instruments pour nous permettre de mieux développer notre mouvement. La richesse que nous poursuivons, c'est une véritable promotion ouvrière, une promotion des travailleurs qui signifie que son niveau s'élève toujours davantage et qu'il s'intègre à son véritable rang dans la société.

Et la politique?

Vous avez touché plusieurs problèmes d'importance. Les curés habituellement ne font pas de politique. Pourquoi? Peut-être parce que l'histoire des hommes a pu gêner la chose au point de faire perdre de vue le véritable caractère de la politique. Dans le domaine temporel, la politique, c'est la chose la plus noble, parce qu'elle est orientée vers le bien commun. Après le bien surnaturel, le bien de la grâce, est-ce qu'il faudrait nous-mêmes, qui cherchons à acquiescer un esprit social, former notre esprit simplement des biens particuliers, sans voir les biens de toute la société? De quelle façon devons-nous nous ajuster à la société?

Un effort collectif

Cette promotion ouvrière sera possible dans la mesure où elle aura sa source à l'intérieur même du mouvement. Dans le passé, si nous n'avons pas eu cet épanouissement, c'est qu'il y a eu certaines faiblesses de ce côté. Vous touchez ces problèmes dans la mesure où vous avez à faire en même temps

qu'un effort personnel, un effort collectif pour que l'ouvrier ait ce visage, qui doit être le visage du Christ qui a fait la nature et les lois naturelles, des lois de justice qui exigent des rapports qui nous permettent d'être heureux dans notre société.

Une grosse amélioration

Tout le monde constate qu'il y a une grosse amélioration en ce qui concerne les conditions de vie des travailleurs, mais en même temps, que nous n'avons pas suffisamment arrêté notre attention sur ce qu'il faut faire du salaire. Il y a énormément d'améliorations à faire.

Don de soi

En nous intégrant dans la société, nous avons à prendre de grandes responsabilités qui correspondent à un don véritable de soi.

A la dernière réunion du Bureau Confédéral, je disais que si j'étais comptable, j'aurais l'impression que la C.T.C.C. a reculé durant cette dernière année, parce que la caisse est moins bien garnie. Mais nous ne sommes pas des comptables. Nous ne sommes pas là pour faire des calculs, mais pour faire avancer la société. Sans doute ne faut-il pas commettre d'imprudences. Ce problème financier se rattache à la poursuite d'un idéal. Nous avons en même temps une conception plus large et une compréhension plus grande de notre mouvement. Ce qui me console,

c'est que les exigences qui viennent devant le congrès soient acceptées plus facilement qu'auparavant. Si nous avions parlé d'une contribution de \$2.00, il y a six ans, le Congrès aurait été révolté. Votre attitude présente est encourageante, parce que l'on découvre un souffle de syndicalisme qui nous permet d'espérer pour l'avenir.

Qu'ils comprennent

A cette dernière réunion du Bureau Confédéral, je disais : "S'il était permis de formuler un souhait, c'est que tous les syndiqués réalisent d'une façon brutale, comme les employés de Dupuis Frères, de Louiseville et de Rubin, le vrai sens de la sécurité, de la solidarité syndicale, eux qui ont lutté pour les conserver.

Autre énormité de "Montréal-Matin"

En temps d'élections, les feuilles politiques se font un devoir quotidien de travestir la vérité au profit du parti qui les alimente. En dehors des périodes électorales, elles s'agissent d'ordinaire et considèrent la réalité d'un oeil plus serein et un peu plus objectif. Tel n'est pas le cas de "Montréal-Matin" qui, dans un article récent intitulé : "Les relations ouvrières sous l'Union nationale" proférait, à grand renfort de statistiques, cette énormité :

"... La province de Québec est encore celle où les employeurs et employés réussissent le mieux à s'entendre, grâce à l'activité des divers services du ministère du Travail que dirige l'hon. Antonio Barrette".

SI vous changez d'adresse dites-le NOUS

Cette équipe que nous formons dans la société, tâchons de la former aussi dans la grâce. Dieu sera là pour nous faire faire des progrès dont la grande partie dépend de chacun de nous, parce que nous aurons eu la force de vivre conformément aux ordres de sa grâce et conformément aux exigences mêmes de la devise de la C.T.C.C., aux exigences de la justice et de la charité.

REVUE de PRESSE

Depuis le congrès de Shawinigan, la presse de la province a accordé une attention spéciale aux événements qui s'y sont passés. Dans notre dernière livraison, nous avons cité quelques témoignages d'appréciation de la presse quotidienne, en particulier un article de l'"Action Catholique", où il était surtout question de l'action politique au sein de notre mouvement.

C'est également cet aspect du congrès de la C.T.C.C. qui a frappé le journal "Le Devoir". Dans un Premier-Montréal, intitulé "Le dynamisme de la C.T.C.C.". Dans cet article, M. André Laurendeau analyse les deux tendances qui sont exprimées au congrès en matière d'action politique :

Jugement et constatation

"La discussion sur l'action politique a été vive et sérieuse. Diverses tendances se sont manifestées, que M. Dansereau a bien dégagées : celle des prudents qui craignent que l'aventure politique ne détourne le syndicat de ses buts premiers et ne l'affilie fatalement à un parti; celle qui est d'abord frappée par la nécessité d'un prolongement politique, faute de quoi l'action proprement syndicale deviendrait inefficace. Ce sont deux opinions que l'on peut honnêtement entretenir; j'oserais dire qu'elles doivent être toutes les deux présentes, sans quoi le mouvement risquerait de partir en peur ou de s'immobiliser. La seconde a nettement prévalu. Il est important, dit le congrès, que les travailleurs sachent reconnaître leurs ennemis sur le plan politique; donc l'action politique s'impose. Mais défense est faite au syndicat de s'inféoder à un parti".

Après avoir passé rapidement en revue les autres problèmes qui ont été discutés au congrès de Shawinigan, M. Laurendeau fait la constatation suivante :

"Les chefs actuels de la C.T.C.C. ont réussi à grouper autour d'eux l'une des équipes de collaborateurs les plus vivantes et les plus dynamiques que l'on ait vues au Canada français. Cette équipe vient de deux sources : d'un côté, les jeunes gens spécialisés, à formation surtout intellectuelle, et de l'autre, des hommes sortis du rang qui s'affirment avec une autorité accrue".

Le rôle historique de la C.T.C.C.

Puis le rédacteur en chef adjoint du "Devoir" ajoute en manière de conclusion :

"Un mouvement ainsi équilibré a des racines et le sens de l'avenir. Qu'il possède des chefs à la fois fermes et audacieux, et ses chances de succès paraissent très grandes. Il va remplir un rôle historique".

Le témoignage de M. Laurendeau coïncide avec celui qu'exprimait M. Eugène Forsey lors du symposium en matière de relations du travail tenu à l'université Laval en juin dernier, quand il disait :

"Les représentants des unions nationales et internationales qui, il y a vingt-cinq ans à peine, considéraient volontiers la C.T.C.C. comme un assemblage de syndicats de boutique, sont aujourd'hui forcés d'admettre que cette association ouvrière est maintenant l'une des plus progressives et l'une des plus "avancées" au Canada. Dans le champ du syndicalisme, elle nous indique la voie. Nous sommes en quelque sorte forcés de la suivre".

"Montréal-Matin" n'est pas d'accord

En matière d'action politique, les commentaires du quotidien montréalais "Montréal-Matin" sont d'une autre veine. Ce qui est tout à fait compréhensible d'ailleurs. Le 29 septembre, ce journal y allait d'un court éditorial sur le syndicalisme et la politique. Sans faire allusion aux délibérations de notre congrès, on sent facilement que c'est lui qu'il vise dans ses propos. Après une dissertation enchevêtrée à souhait sur le rôle et la nécessité du syndicalisme dans l'organisation économique et sociale moderne, Montréal-Matin conclut à l'incompatibilité du syndicalisme et de l'action politique dans les termes suivants :

"Politique et syndicalisme sont deux choses différentes et ceux qui cherchent à les mêler constateront vite que s'ils travaillent dans leur intérêt personnel en agissant ainsi, ils ne travaillent certes pas dans l'intérêt de ceux qu'ils prétendent défendre".

De toute évidence, les conseils de Montréal-Matin amuseront fort ceux qui, depuis des années se heurtent dans leur action syndicale au mur de la coalition politique-financière.

Il faut se frotter les yeux et relire plusieurs fois ce texte pour se convaincre qu'il a été écrit et publié dans une colonne de journal. A un moment où les procédures et les activités antisyndicales sont en quelque sorte tolérées, sinon approuvées et encouragées officiellement dans notre bonne province, il se trouve des gens pour oser écrire que l'ouvrier de Québec vit dans une sorte de petit paradis syndical. On se rappelle instinctivement cette phrase célèbre de Voltaire : "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose...".

Le Congrès est fini...

Le congrès est bien fini et l'année commence. C'est donc le temps pour les syndicats d'appliquer avec toute l'efficacité dont ils sont capables les recommandations du congrès. Les beaux congrès ne serviraient de rien s'ils n'étaient suivis d'un travail intense; c'est donc le moment de se mettre à l'oeuvre.

...l'année commence!

de **KUYPER**
Blended GIN
DISTILLE AU CANADA
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

Notre collège ouvrier

Pour ceux qui ont des objections . . .

(par Fernand JOLICOEUR)

Le 2 novembre prochain, la C.T.C.C. inaugure à Québec son Collège ouvrier. C'est la première fois dans l'histoire de la C.T.C.C. et probablement dans celle des autres mouvements syndicaux du pays, que l'on demande à des ouvriers de sortir de l'usine et d'aller suivre des cours pendant tout un mois dans un collège organisé spécialement pour eux. Est-ce que ça vaut la peine de tenter une telle expérience? Personne n'est contre l'éducation ouvrière dans le mouvement. Tout au contraire! On en a parlé plus que jamais au dernier congrès. Mais tout un mois de cours, pour des ouvriers, c'est long et ça coûte cher. Est-ce que nous ne forçons pas trop la note, cette fois-ci?

C'est long

Oui, c'est long, un mois de cours, pour des ouvriers. Mais d'abord, ce collège s'adresse à des chefs, ou à ceux qui ont l'étoffe pour le devenir. Jusqu'à présent, nous avons tenu des sessions intensives de trois, quatre ou cinq jours, un peu partout dans la province. Ces écoles d'action ouvrière ont été très fructueuses. Elles ont permis à ceux qui les ont suivies, de réfléchir sur l'un ou l'autre aspect du syndicalisme. Mais on s'est vite rendu compte qu'on n'a pas le temps, dans quelques jours, de donner à des chefs ouvriers toutes les notions de base nécessaires à la solution des problèmes de plus en plus difficiles auxquels ils ont à faire face. Par exemple, le régime économique dans lequel nous vivons est à la racine de nos plus grands embêtements. Nous réclamons des réformes de toutes sortes. Mais combien, parmi nos chefs syndiqués, connaissent les véritables causes du chômage et de l'inflation tout à la fois qui sont aujourd'hui nos cauchemars les plus angoissants? Et encore, quoi mettre à la place de ce que nous voulons voir disparaître? quels principes doivent guider notre action? Dans un autre domaine, quel est l'avenir de la convention collective de travail qui est le pivot sur lequel s'appuie tout notre syndicalisme?

Le développement actuel de la C.T.C.C. ne permet plus de traiter ces questions "à peu près". L'importance et la difficulté de notre tâche nous obligent à savoir exactement d'où nous partons et où nous voulons aller. Nous voulons fournir l'occasion à une trentaine de syndiqués de faire un tel effort. Pour la première session du Collège ouvrier de la C.T.C.C., nous limitons le nombre des inscriptions dans le but de pouvoir mieux adapter les méthodes d'éducation à une session semblable. Nous nous assurons ainsi un meilleur succès pour commencer.

Malgré les apparences, le programme n'est pas chargé et permettra aux élèves de réfléchir, de discuter entre eux et avec les professeurs et de se détendre. Durant les fins de semaines, samedi et dimanche, les élèves retourneront chez eux. En un mot, nous avons prévu un programme des plus souples qui compensera pour la longueur de la session.

Ça coûte cher

Et ça coûte cher. Nous devons fixer à \$200 les frais d'inscription, couvrant chambre, pension et frais de cours. En plus, il faut ajouter encore au-delà de \$200 pour compensation de salaires et frais de voyages. Cela veut dire près de \$500 pour chaque élève, et près

de \$15,000 pour une trentaine d'inscription. Nous aurions pourtant bien besoin de cet argent pour autre chose actuellement! Le jeu en vaut-il la chandelle?

Il faut dire tout de suite que déjà une vingtaine d'inscriptions sont entrées et payées. Et nous savons aussi qu'un certain nombre d'organismes ne peuvent pas, cette année, payer pour l'un de leurs membres. Mais la question doit être envisagée quand même. Nous pouvons toujours prétendre ne pas avoir les moyens de faire de telles dépenses et avoir raison. Mais ne risquons-nous pas de tourner dans un cercle vicieux et ne pouvoir jamais en sortir? Nos caisses se vident pour régler des problèmes qui nous essouffent parce que nous manquons de chefs pour faire face à toutes les situations qui se présentent en même temps. Et nous n'osons pas arrêter pour entraîner d'autres coureurs, de peur d'arriver en retard au bout du compte. Mais où irons-nous à cette allure?

Il faut coûte que coûte envisager froidement notre situation et faire tout de suite les sacrifices auxquels nous n'aurons peut-être même plus le loisir de songer plus tard. \$15,000, c'est peu pour un mouvement comme le nôtre, quand on les engage dans une telle entreprise d'éducation ouvrière. Cela vaut, au contraire, une grande richesse pour l'avenir. C'est même la vie du mouvement qui peut en dépendre, à la longue, autant qu'elle peut dépendre du succès d'un arbitrage ou d'une grève. Pendant que certains secteurs du mouvement doivent employer toutes leurs ressources pour gagner une cause immédiate et d'importance vitale comme la vie d'un syndicat particulier, d'autres secteurs doivent faire des sacrifices aussi grands pour assurer tout à la fois l'avenir même du mouvement ouvrier, ans quoi nos efforts actuels finiraient par être vains.

C'est possible et c'est nécessaire

C'est donc possible, cette année, d'inaugurer le Collège ouvrier de la C.T.C.C. Le nombre d'inscriptions déjà entrées le prouve d'une façon très encourageante pour les organisateurs. Il reste encore certains organismes du mouvement qui devraient étudier sérieusement la possibilité d'envoyer un ou deux délégués.

Et c'est nécessaire, quand on songe que l'éducation ouvrière est non seulement un moyen de renforcer le mouvement ouvrier, mais l'un des buts les plus importants de notre action syndicale. C'est même l'une des raisons d'être de la C.T.C.C. en particulier. Nous nous illusionnons si nous croyons pouvoir faire des réformes sociales et économiques sans que le peuple ait appris à jouer lui-même le rôle que nous voulons voir reconnaître dans la société. Ce serait préparer un terrain sûr à l'anarchie ou à la dictature et tromper grossièrement ceux qui mettent aujourd'hui leur confiance dans le syndicalisme.

C'est donc un signe de l'authenticité de notre mouvement ouvrier, comme une preuve de notre grande vitalité, que d'être capables, cette année, de faire un tel pas en avant dans le domaine de l'éducation ouvrière. Puisse ce collège ouvrier se développer encore davantage, dans l'avenir, pour le plus grand bien du syndicalisme.

L'ouverture

Midi : Dîner d'ouverture. — Invités d'honneur.

2½ h. : Récollecion par M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.

8 h. : Récollecion.

Lundi : Début des cours.

Rendez-vous :

Le rendez-vous est fixé à 11 h. a.m., dimanche, le 2 novembre, au siège social de la C.T.C.C., 555, boulevard Charest, Québec. De là, on se rend ensemble au lieu du Collège ouvrier.

Local :

Les élèves logeront, pensionneront et suivront les cours au Château Bonne-Entente, Chemin Ste-Foy, Québec, qui a été réservé complètement et exclusivement pour la tenue du Collège ouvrier.

Les élèves

Le Collège ouvrier de la C.T.C.C. s'adresse à ceux qui ont déjà acquis un minimum de connaissances syndicales, par l'étude ou la pratique, soit en suivant des cercles d'études, sessions d'École d'Action ouvrière régionale, etc., soit en remplissant une charge d'officier, d'agent d'affaires, d'organisateur, de délégué de département, de responsable de service, etc. Cette préparation élémentaire est nécessaire pour suivre avec avantage les cours plus poussés qui se donneront à ce Collège ouvrier.

Les professeurs

Les cours seront donnés par des professeurs de l'Université Laval, des spécialistes des questions au programme, des officiers et des permanents de la C.T.C.C. On remarque entre autres, les noms de Jean Marchand, Marius Bergeron, Jean-Paul Geoffroy, Gérard Pelletier, André Roy, Fernand Jolicoeur, tous de la C.T.C.C. Maurice Lamontagne, Roger Chartier, Emile Gosselin, Jean-Paul Lefebvre, tous de l'Université Laval. Aussi le chanoine Henri Pichette et M. l'abbé Philippe Laberge, du Conseil Central de Québec, donneront des cours.

Le programme des cours

- 1.— **Questions économiques :** (10 cours)
 - a) Historique.
 - b) Problèmes économiques canadiens.
- 2.— **Doctrine sociale de l'Eglise** (10 cours)

Corollaire : Syndicalisme et coopération, par Léo Bérubé et Jean-Paul Lefebvre, respectivement secrétaire et propagandiste du Conseil Supérieur de la Coopération du Québec.
- 3.— **Questions syndicales :** (20 cours)
 - a) Historique du mouvement ouvrier.
 - b) Législation ouvrière.
 - c) La convention collective de travail.
 - (1) Nature, but et contenu;
 - (2) Préparation et négociation;
 - (3) Principales clauses : Salaires et heures de travail, Droits des parties, Séniorité, Règlement des griefs et grève.
- 4.— **Education, publicité, art de la parole :** (12 cours)
 - a) Education ouvrière.
 - b) Publicité et propagande.
 - c) Procédures d'assemblée et art de la parole.

En lisant ça,

LES MÉDECINS SERONT-ILS CONTENTS ?

nous ne le croyons pas !

Nous connaissons tous plusieurs médecins. La plupart sont des gens polis, d'esprit ouvert et qui savent discuter des griefs quand par hasard il s'en présente. Il semblerait toutefois, à la lecture des lettres qui suivent, que les médecins se sont donnés pour représentants, au Collège de leur profession, des gens qui ignorent tout de la politesse et tout de la discussion. A la lettre ferme mais polie de Jean Marchand, on répond par des injures contre lesquelles le Congrès de Shawinigan a protesté, et que nous reproduisons ici pour l'information du public. Croyez-vous que les médecins seront contents de lire ces lignes sous la plume de leur représentant officiel ? Nous croyons au contraire que l'immense majorité d'entre eux se sentira humiliée... et disposée à élire quelqu'un d'autre à ce poste...

VOICI NOTRE LETTRE

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada
555, boulevard Charest
Québec, P.Q.

Québec, le 3 juillet 1952

M. le Dr J.-C. Paquin,
Régistrare,
Collège des Médecins
et Chirugiens de la province
de Québec,
1896 ouest, rue Dorchester,
Montréal.

Cher Docteur,

Depuis quelques années, l'assurance-santé hospitalisation se répand considérablement dans nos milieux. Un grand nombre de nos syndicats ont négocié divers plans avec leurs employeurs et on peut affirmer que la majorité de nos membres sont protégés soit collectivement, soit individuellement, par une assurance-santé hospitalisation.

La C.T.C.C. favorise le développement de cette forme d'assurance et elle croit que c'est le meilleur moyen de prévenir l'intervention de l'Etat dans un domaine qu'il serait souhaitable de conserver à l'initiative privée.

Toutefois nous constatons que les hôpitaux et certains médecins abusent, dans leurs tarifs de la protection médicale que se paient les travailleurs et, d'une façon générale, le public. A toutes les réunions que nous avons, des membres se plaignent du fait que la mise en vigueur d'un plan d'assurance-santé a donné lieu à une augmentation des comptes d'hospitalisation et de médecin. On nous a rapporté des cas d'abus criants.

Nous craignons, Monsieur le Régistrare, qu'une telle attitude de la part des hôpitaux et des médecins (du moins d'un nombre considérable d'entre eux) conduise directement à la réglementation de l'Etat.

La C.T.C.C., au nom des cent mille travailleurs qu'elle représente dans la province de Québec, prie humblement le Collège des Médecins d'intervenir pour corriger cet abus. Nous comprenons qu'il n'a pas juridiction sur les hôpitaux, mais il peut sûrement inviter ses membres afin d'empêcher que le coût des soins médicaux deviennent prohibitifs et que les gens sentent le besoin de recourir à l'Etat pour régler le problème.

Nous ne voudrions pas que la présente lettre soit interprétée comme une attaque générale contre les membres de la profession médicale, mais simplement comme une protestation contre les abus qui se commettent.

Veillez me croire, Monsieur le Régistrare,

Votre tout dévoué,

Signé : Jean MARCHAND,
Secrétaire général C.T.C.C.

ET CELLE DU "COLLEGE"

Le 20 août 1952

M. Jean Marchand,
Secrétaire général C.T.C.C.,
555, blvd. Charest,
Québec, P.Q.

Cher Monsieur,

Monsieur le Président et moi-même du Collège des Médecins et Chirugiens de la province de Québec avons pris connaissance de votre lettre du 3 juillet 1952. Cette dernière a été longuement étudiée et disséquée.

Mais pour que notre Collège puisse accepter comme vraie votre affirmation, il faudrait nécessairement que les ouvriers plaignants soumettent personnellement leurs griefs à notre comité de discipline.

Il peut fort bien arriver que certains médecins, parfois, dérogent quelque peu aux règlements qui les régissent, mais c'est le petit nombre, nous basant sur le fait que très peu de personnes traitées dans nos hôpitaux ou ailleurs portent plainte tout en sachant que le Collège des Médecins est l'organisme tout désigné pour régler ces litiges.

Nous vivons dans un siècle où malheureusement une bonne partie de notre population se complait en jérémiade et nous avons

l'impression que la classe ouvrière au premier rang, probablement impressionnée et stimulée par ses chefs, veut la guerre aux collets blancs. Au foyer, à l'usine, en caucus, beaucoup d'ouvriers ne craignent pas de critiquer, de calomnier, de noircir si possible les prêtres, les médecins, les avocats, etc...

C'est une mentalité désastreuse et lamentable qui ne devrait pas être encouragée et que les directeurs d'associations ou de syndicats surtout catholiques, devraient s'efforcer d'anéantir.

L'ouvrier voit une paille dans l'oeil de son voisin et s'efforce de ne pas regarder l'énorme poutre qui lui obstrue la rétine.

Vous admettez qu'après de longues et coûteuses études, le médecin se dépense jour et nuit au chevet des malades. Malgré cet effort considérable de sa part et une mort prématurée qui l'attend, ce dernier n'aurait pas, dans l'opinion de l'ouvrier, droit à des heures de repos et à un délassement, quand l'ouvrier lui-même ne travaille ni le samedi ni le dimanche, prend ses semaines de vacances largement payées, dort et se repose bien calmement toutes les nuits durant.

Le médecin traite gratuitement les malades pauvres, soit à domicile, soit dans les dispensaires, ou les hôpitaux, et cependant l'ouvrier est toujours payé, peu importe le nombre d'heures qu'il travaille.

Le médecin se sacrifie et traite des patients qui reçoivent des compagnies d'assurances des prestations couvrant à la fois des honoraires pour invalidité temporaire et pour soins médicaux. Dans nombre de cas et cela sans vergogne, l'ouvrier accapare le tout, le médecin ne voyant même pas la couleur du chèque.

Avant de critiquer la profession médicale dont la plupart des adeptes

font de leur médecine un sacerdoce, il serait préférable que les ouvriers de la C.T.C.C. fassent un examen de conscience sérieux. Sans parti pris, vous admettez avec nous que les salaires des ouvriers d'aujourd'hui sont élevés et qu'en retour on ne se fait pas de scrupule de perdre du temps, d'en faire perdre aux autres et souvent de travailler au détriment des patrons.

Vous admettez avec nous que chaque classe de la société a ses problèmes et ses difficultés. Ce n'est pas là une raison pour qu'une classe ouvrière, qu'ils soient cent mille ou plus, tente de supplanter une autre classe, de diminuer le prestige de celle-ci pour augmenter le sien.

Nous comprenons très bien que parmi les quatre mille trois cents médecins disséminés dans toute notre province, il peut y en avoir qui ne répondent pas toujours aux exigences outrancières des ouvriers, mais de là à dire que nombreux sont ceux qui font des surcharges, c'est faux.

Que chacun évolue dans la sphère qui lui est propre, en travaillant honnêtement et consciencieusement. Le médecin et l'ouvrier ont tous deux droit à la dignité et au respect, à la reconnaissance et à l'honnêteté. Que chacun mette de l'eau dans son vin et évite de se laisser corrompre par ces idéologies fausses qui, malheureusement, s'infiltrèrent comme des tentacules chez nos ouvriers.

Votre tout dévoué,

Le Régistrare :
Jean PAQUIN, M.D.

Au vote secret, les gars de Vickers appuient la grève.

L'assemblée de mercredi soir

Après six semaines de grève, les ouvriers des chantiers maritimes de la Canadian Vickers, à Montréal, ont décidé mercredi soir, de continuer leur arrêt de travail. Ils ont aussi rejeté une offre faite officiellement par la compagnie qui leur proposait une augmentation de 10 cents l'heure.

Cette décision a été prise lors d'un vote secret, au cours de la réunion convoquée par l'Union nationale des employés de Vickers, affiliée à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. La salle St-Paul, où avait lieu la réunion, était remplie à craquer et malgré la pluie, beaucoup de gens demeuraient sur les trottoirs environnants.

M. Philippe Girard, l'un des directeurs de la grève, commentait par suite cette décision en disant : "C'est la plus belle preuve qui puisse être donnée en réponse aux accusations de la compagnie. Lorsque des grévistes décident, par vote secret, et après un si long arrêt de travail, de maintenir leur attitude, c'est qu'ils agissent de leur plein gré et qu'il n'y a pas d'intimidation."

Une parole d'honneur

Avant le vote, MM. Jean-Paul Geoffroy et S. T. Payne, respectivement aviseur légal et organisateur du syndicat, avaient donné un compte rendu des négociations

officieuses qui eurent lieu. Le président de la compagnie, M. Edouard Labelle, aurait lui-même rencontré MM. Geoffroy et Payne. Il leur aurait déclaré qu'il était prêt à offrir 10 cents de l'heure, à condition que ces deux chefs ouvriers s'engagent à recommander aux grévistes de les accepter. Autrement l'offre était retirée et les deux parties s'engageaient à ne pas révéler qu'elle avait été faite.

Après consultation avec le comité exécutif des grévistes, MM. Geoffroy et Payne refusèrent la proposition. "C'était un calcul habile de la part de la compagnie," déclare M. Geoffroy. "Elle nous compromettait, nous demandant en même temps de devenir ses agents et de faire avaler aux ouvriers une augmentation moindre que celle consentie à Lauzon."

Dans la suite, deux annonces furent publiées par la compagnie, accusant les chefs ouvriers d'avoir refusé une offre intéressante, sans consulter les travailleurs.

"Ces accusations nous libèrent de notre promesse de garder le silence sur les manoeuvres de la compagnie, ajoute M. Payne. Nous pouvons répondre que MM. Edouard Labelle, président de la compagnie, et M. R. Thoman, gérant général, avaient eux aussi donné leur parole d'honneur et qu'ils y ont manqué."

NEWS DIGEST

VICKERS — The employees of the Canadian Vickers, presently on strike, have supported their leaders and taken the decision to go on with their strike. The decision was taken by secret ballot on Wednesday night, following a 10 cents offer from the Company. This offer is inferior to that which has brought a settlement in Lauzon and Sorel. The strikers have expressed their wish to go on striking as long as Vickers does not produce a decent offer.

SOREL — Marine Industries in Sorel has signed on the dotted line last week. The employees will receive a 10 cents raise retroactive to July 21st, plus another nickel as of December 1st.

LOUISEVILLE — Now in its 28th week, the strike at Associated Textile's is still on. A specific case will illustrate the situation. W. Armstrong, a striker, was arrested last week, kept 3 days in jail, sent to trial and found not guilty, the Provincial Police having no proof to offer.

Last week also, the businessmen of that town signed two petitions to their M.P. and the Company, advocating a settlement of the strike and withdrawal of the Provincial Police.

INJUNCTION REFUSED — It seems the judges will be more careful from now on in issuing injunctions against strikers. Last Week, in Sherbrooke, Justice Mitchell rejected a petition from a company stating that the strikers were making no damage to the company's property, no more than the scabs.

CAP DE LA MADELEINE — A request for certification has been deposited at the L.R.C. to cover the employees of the Aluminum Rolling Mills. The applying Union is affiliated to the CCCL.

LABOR COLLEGE — 25 to 30 students will attend the CCCL Labor College in Quebec during the month of November. This new college session will last for a full month and its students will be full time at it. Subjects range from Economics to Publicity.

FONDÉ EN 1695



de KUYPER
Blended
GIN

Distille au Canada

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

REGLEZ LA GREVE; SORTEZ LA POLICE!

La première de ces requêtes s'adresse au gérant de l'Associated Textiles à Louiseville, M. Oscar Marc-Aurèle. Cette requête se lit comme suit :

IL FAUT UN REGLEMENT

"Considérant que la grève entre votre Compagnie et le Syndicat qui représente vos employés dure depuis sept longs mois;

"Considérant que nous avons tous partagé à date les méfaits de la grève, que les pertes accumulées par chacun se chiffrent à des milliers de dollars;

"Considérant que les efforts faits jusqu'à présent n'ont apporté aucune solution pratique, que les employés ont manifesté une foi vive et tenace dans le syndicat et qu'ils y tiennent encore malgré d'immenses sacrifices, que seule l'Associated Textiles semble vouloir retarder indûment les négociations qui pourraient mener un règlement attendu par tous avec impatience;

"NOUS VOUS PRIONS de bien vouloir faire les démarches nécessaires auprès des autorités supérieures de la Compagnie pour enfin trouver la formule qui pourrait satisfaire les deux parties et consentir aux demandes proposées par les plus hautes autorités religieuses du diocèse".

"La grève a assez duré et il est désirable que la prospérité revienne dans notre ville, dans notre intérêt et celui de tous. Il est bien évident que cette grève bouleverse toute la vie économique de cette ville. Il est bien clair également que seule l'Associated Textiles s'entête à ne pas vouloir la régler dans la justice et le bon sens.

Les professionnels, les marchands et les hommes d'affaires souffrent amèrement de la situation actuelle. La ville de Louiseville s'est bâtie autour de cette filature qui emploie une bonne partie de la population. L'usine fermée, la vie économique de Louiseville est paralysée ou presque. Quiconque lit attentivement la requête des hommes d'affaires se rend compte que l'Associated Textiles, par son attitude dans cette grève, rejette totalement ses responsabilités sociales, non seulement envers ses employés, mais envers la population de Louiseville en général.

DOMMAGES INCALCULABLES

Les sacrifices, sans précédents que s'imposent les travailleurs de l'Associated Textiles depuis des mois et des mois prouvent hors de tout doute que leurs réclamations sont légitimes et justes. D'ailleurs, la requête des hommes d'affaires l'indique clairement. En effet, depuis si longtemps que la grève se prolonge, et il n'y a guère plus qu'une quarantaine d'ouvriers de Louiseville qui ont consenti à y reprendre le travail. Les scabs viennent des localités avoisinantes et même des Trois-Rivières en très grande majorité. Ils n'y restent pas non plus, car pas plus tard que lundi dernier une trentaine ont décidé de plier bagage et de ne plus retourner au travail.

La façon dont l'Associated Textiles procède est aussi de nature à nuire au bon renom de Louiseville. De cela aussi les hommes d'affaires de la ville se sont rendus compte. La présence de certaines de policiers provinciaux à Louiseville les nombreuses arrestations qu'ils ont faites avec la connivence de la Compagnie ont touché profondément la population en général et les hommes d'affaires en particulier. En effet, dans une deuxième requête, adressée cette fois au député du comté, Me Germain Caron, ils demandent le retrait de la force policière en des termes fort clairs et significatifs.

Me Germain Caron, député,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Cher Monsieur,

"Nous, soussignés, professionnels, marchands, hommes d'affaires

...disent les hommes d'affaires de Louiseville

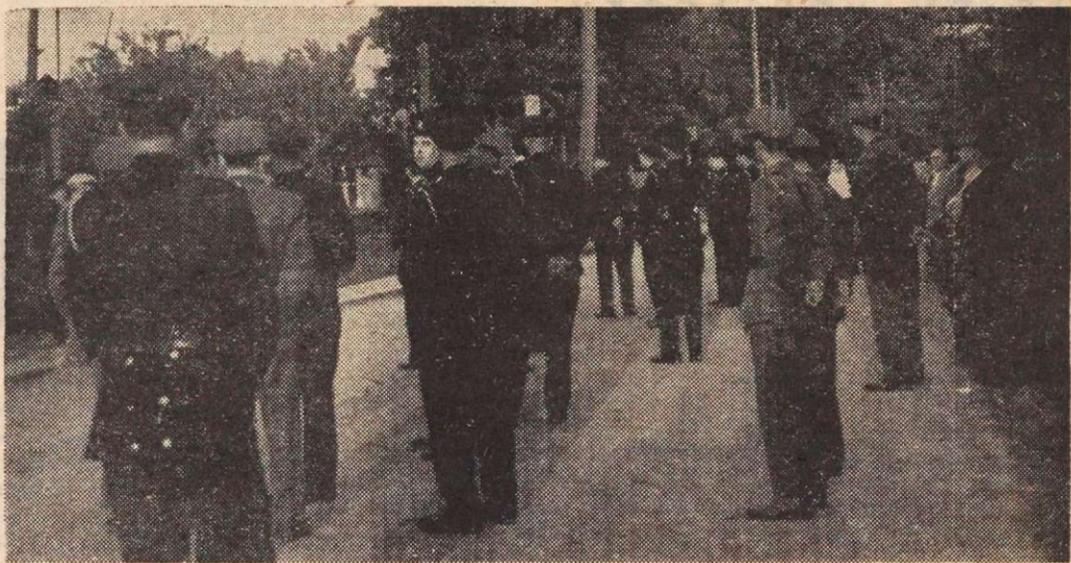
Tous les hommes d'affaires de Louiseville en ont assez de la grève de l'Associated Textiles qui dure depuis sept longs mois; ils en ont assez également de la présence de la police provinciale dans cette ville qui est devenue depuis quelque temps un endroit de terreur pour tous ceux qui y demeurent.

Cette volonté, les hommes d'affaires, les marchands et les professionnels de Louiseville l'ont exprimée clairement par deux requêtes qu'ils ont signées presque à l'unanimité la semaine dernière.

CEUX-CI VEULENT...



Les marchands de Louiseville ont signé une pétition, dont on peut lire le texte dans cette page, demandant le règlement de la grève et le retrait de la police provinciale qui fait des siennes depuis quelques mois dans leur ville.



Et pour les lecteurs qui douteraient que la P. P. soit encore à Louiseville, voici un document. Ce déploiement quasi militaire, saisi par notre photographe la semaine dernière, se ré-pte deux fois par jour, à l'entrée et à la sortie des scabs de la compagnie.

...QUE CEUX-LA S'EN AILLENT!

faiseurs ou membres de diverses associations de Louiseville, désirons soumettre la requête suivante :

Considérant que la présence de la police provinciale à Louiseville crée des ennuis à tout le monde, ennuis causés par l'attitude, la conduite et les actes de certains de ses membres;

Considérant que la conduite d'un certain nombre de ces policiers entraîne un régime de terreur qui plane sur notre ville depuis leur arrivée;

Considérant que leur présence et l'attitude de certains d'entre eux sont de nature à briser une grève légitime;

Considérant que leur présence en permanence ici est de nature à retarder le règlement de la grève;

Considérant que cette situation n'apporte qu'un énervement collectif;

Considérant une résolution

passée par le conseil de ville vers la mi-août, demandant que le rôle de la Police provinciale soit limitée à la protection des biens de la compagnie et que cette résolution est restée lettre morte;

Considérant les efforts sincères que vous avez vous-même faits jusqu'à présent dans le but d'un règlement satisfaisant.

NOUS VOUS PRIONS de bien vouloir faire les pressions nécessaires auprès du solliciteur général pour obtenir le retrait de la police provinciale, dont la présence ici ne peut qu'aggraver une situation déjà triste, et de bien vouloir continuer vos efforts pour le règlement d'une grève malheureusement trop longue".

Les plaintes contenues dans cette deuxième requête ne viennent pas des grévistes, mais des hommes d'affaires de Louiseville eux-

mêmes. Elles sont fort graves et elles montrent très clairement que la population est fatiguée de l'état de choses actuel.

Ne faut-il pas retenir d'une façon particulière que professionnels et hommes d'affaires eux-mêmes reconnaissent que la présence de la police provinciale a pour but principal, non pas de protéger la propriété de l'Associated Textiles, mais bien plutôt de briser la grève qui est légale et, en ce faisant, de retarder la solution d'un conflit extrêmement dommageable pour tous.

Depuis que ces deux requêtes ont été rendues publiques, on nous apprend que les policiers sont plus prudents, que leurs attitudes sont moins exaspérantes. Il n'en reste pas moins que, contrairement à la volonté clairement exprimée de l'entière population de Louiseville, ils restent encore sur place.

Les femmes à la C.I.S.C.

Le dernier congrès de la Confédération internationale des syndicats chrétiens a étudié les problèmes de l'action syndicale féminine. Ce furent Mlle M. Nagels (Belgique) et Mme S. Troisgros (France) qui soulevèrent ces problèmes au cours de la discussion.

Mlle Nagels eut des paroles de haute appréciation pour le travail de la Commission de la C.I.S.C. pour le travail féminin; elle estimait cependant que d'une manière générale le travail des femmes dans le syndicalisme n'est pas jugé comme il le mériterait. Pourtant, le mouvement syndical devrait dûment considérer le fait que les femmes jouent un rôle très important dans la société, tant par leur participation croissante à l'économie que, en particulier, dans la défense des valeurs spirituelles.

Sur le plan national aussi bien que sur le plan international, il convient de confier aux femmes des fonctions dirigeantes dans le mouvement syndical.

Le syndicalisme chrétien, affirmait Mme Troisgros, étant le seul mouvement susceptible d'assurer à la femme et à la famille la place et les droits qui leur reviennent dans la société.

Une mesure très importante devra consister dans la participation active et directe des femmes dans le travail et la direction des organisations sociales.

Dans sa réponse aux deux représentantes des travailleuses, Serrarens donna tout d'abord l'assurance que, au sein de la C.I.S.C., le travail des femmes est hautement apprécié et que, notamment, l'étude "A travail égal, salaire égal" a suscité un grand intérêt même en dehors de la C.I.S.C.

N'importe quoi, mais PAS DES SCABS!

Une agence de nouvelles rapportait récemment qu'irritées de la hausse des prix et aussi de la minceur de l'enveloppe de "paye" de leurs maris, les ménagères de la petite ville de Divinópolis, au Brésil, ont pris en mains une grève abandonnée par leurs maris et ont paralysé le chemin de fer Mineira qui dessert l'état de Minas Geraes.

Les détails complets de la grève ne sont pas parvenus jusqu'ici parce que, selon les rapports, les femmes auraient coupé les fils de téléphone et de télégraphe en plus de paralyser le chemin de fer.

La grève a commencé le 28 août.

Employant leurs souliers comme armes, les femmes ont délogé les gardes fortement armés de la station locale du chemin de fer et des ateliers et elles ont occupé les lieux. Elles se sont mises en travers des rails pour empêcher les trains de partir de Divinópolis. Toujours selon les rapports, 12 trains ont été immobilisés dans la ville.

Après que les femmes eurent de cette façon amené la reprise de la grève, leurs maris se sont joints à elles et ont forcé le personnel des trains à quitter les trains immobilisés. Les hommes n'avaient pas reçu leurs salaires du mois de juin quand ils décidèrent de se mettre en grève.

On pourra trouver que ces syndiquées-là y vont trop fort mais personne ne les accusera d'avoir scabbé!